



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 118451

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sport scolaire. L'UNSS, comptant quelque 900 000 licenciés, dont 40 % de filles, est chargée d'organiser les rencontres entre les associations sportives des collèges et lycées. Cadre d'apprentissage du sport et de perfectionnement, de la découverte des règles en équipe, de responsabilité, de dépassement de soi, il repose sur l'engagement des enseignants d'EPS grâce aux trois heures incluses dans leur service hebdomadaire. Aussi, il souhaiterait savoir si ces heures vont être confortées dans le projet de modification des décrets statutaires de 1950.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118451

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1474